

DÉLIBÉRATION DE_2021_049

L'an deux mille vingt-et-un et le six juillet, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à 18 heures 30, en session ordinaire à la SALLE DES FÊTES DE LAMOTHE MONTRAVEL sous la Présidence de Thierry BOIDÉ.

Date de convocation : 21 juin 2021

Présents : Georges MADELAINÉ, Ghislain PANTAROTTO, Sylvie CROSSOIR, Michel FRICHO, Jean-Claude MAILLAT, Marcel LESBÉGUERIES, Didier MOREAU, Héléne DONADIER, Jean-Luc FAVRETTO, Jean-Thierry LANSADÉ, Marie-Catherine ROHOF, Christian SCALIGER, Christian GALLOT, Éric REY, Jean-Louis REY, Thierry BOIDÉ, Marc GRANDY, Éric FRÉTILLÈRE, Didier FOURCAUD, Jean-Pierre CHAUMARD, Gilbert DE MIRAS, Lucette MOUTREUIL, Gilles TAVERSON, Yves JACQUELIN

Pouvoirs : Karine LEY par Christian GALLOT, Annie MAIGRE par Jean-Louis REY, Dominique POINTET par Gilles TAVERSON

Secrétaire : Sylvie CROSSOIR

Membres en exercice : 32 Présents : 24 Votants : 27 Abstentions : 0 Contre : 0 Pour : 27

OBJET : OUVERTURES - FERMETURES DE POSTES ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Président, rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de :

- Supprimer un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe de 35h hebdomadaire et de créer un emploi d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe de 35h hebdomadaire.
- Supprimer un emploi d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal 2^{ème} classe de 35h hebdomadaire et de créer un emploi d'éducateur APS 1^{ère} classe de 35h hebdomadaire.
- Supprimer un emploi d'adjoint technique territorial de 17h30 et de créer un emploi d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe de 17h30.

- Supprimer un emploi d'adjoint technique territorial de 28h hebdomadaire et de créer un emploi d'adjoint administratif territorial de 24h hebdomadaire et un emploi d'adjoint technique territorial de 11h hebdomadaire.
- Supprimer un emploi de secrétaire de mairie de 16h hebdomadaire et de créer un poste de secrétaire de mairie de 8h30 hebdomadaire.
- Supprimer un emploi d'adjoint administratif territorial de 22h30 hebdomadaire et de créer un emploi d'adjoint administratif territorial de 35h hebdomadaire.
- Supprimer un emploi d'adjoint d'animation territorial de 20h hebdomadaire et de créer un emploi d'adjoint d'animation territorial de 25h hebdomadaire.
- Supprimer un emploi d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe.

Monsieur le Président propose à l'assemblée, d'adopter le tableau des emplois suivant :

Cadre ou emploi	Catégorie	Effectif	Durée hebdomadaire
<i>Filière Administrative</i>			
Adjoint administratif territorial	C	4	35h
Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	C	1	35h
Adjoint administratif territorial	C	1	24h
Adjoint administratif territorial	C	1	22h
Secrétaire de Mairie	A	1	8h30
TOTAL Filière administrative		8	
<i>Filière technique</i>			
Adjoint technique territorial	C	3	35h
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	1	35h
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	1	17h30
Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	C	1	35h
Adjoint technique territorial	C	1	19h30
Adjoint technique territorial	C	1	17h30
Adjoint technique territorial	C	1	17h
Adjoint technique territorial	C	1	11h
Agent de Maîtrise	C	1	35h
Total filière technique		11	
<i>Filière animation</i>			
Educateur APS 1 ^{ère} classe	B	1	35h
Adjoint d'animation territorial	C	2	35h
Adjoint d'animation territorial	C	1	32h
Adjoint d'animation territorial	C	1	29h30
Adjoint d'animation territorial	C	1	27h
Adjoint d'animation territorial	C	1	26h
Adjoint d'animation territorial	C	1	25h
Adjoint d'animation territorial	C	1	24h
Adjoint d'animation territorial	C	1	23h30
Total filière animation		10	

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 06.07.2021.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget de fonctionnement de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson.

Le Président,

Montaigne Montravel et Gurson
Communauté de Communes
Dordogne 24
Thierry BOIDE

